



Un modèle pour intégrer la discussion éthique dans les pratiques de santé publique

Céline Bacon, Université de Sherbrooke

**9^{es} journées annuelles de santé publique
*L'éthique dans les interventions de santé publique : lui faire une place***

15 novembre 2005 – Centre des congrès de Québec, Québec

PLAN DE LA COMMUNICATION

CONCEPTION DE L'ÉTHIQUE - QUELQUES GRANDES LIGNES

NOTIONS ET CONCEPTS UTILES - QUELQUES EXEMPLES

- Relation professionnelle
- Normativités (administrative, techno-scientifique et professionnelle, juridique)
- Particularités de la normativité éthique

SYNTHÈSE ET SCHÉMATISATION

Cette présentation a été effectuée le 15 novembre 2005, au cours de la journée « L'éthique dans les interventions de santé publique : lui faire une place » dans le cadre des Journées annuelles de santé publique (JASP) 2005. L'ensemble des présentations est disponible sur le site Web des JASP, à l'adresse <http://www.inspq.qc.ca/jasp/archives/>.

CONCEPTION ÉTHIQUE – QUELQUES GRANDES LIGNES

- Courant des éthiques appliquées
- Ancrage dans la pratique - complexité des situations
- Ouverture à l'ensemble des acteurs impliqués
- Au-delà de la réflexion : décision – action - responsabilité
- Questionnement des finalités avant la recherche de moyens
- Réduction des impacts négatifs
- Harmonisation du vivre ensemble qui mise sur la réduction des rapports de force et qui est fondée sur l'ouverture à soi-même, à l'autre et au contexte... d'où...
- Co-construction, co-élaboration, co-opération, co...

RAPPORT PROFESSIONNEL OU ... RELATION PROFESSIONNELLE

R / P

RAPPORT

indique l'idée de :

Quelque chose sur quelque chose

REL'N

RELATION

indique l'idée de :

Rapprochement ou celle de «être avec»

RELATION PROFESSIONNELLE

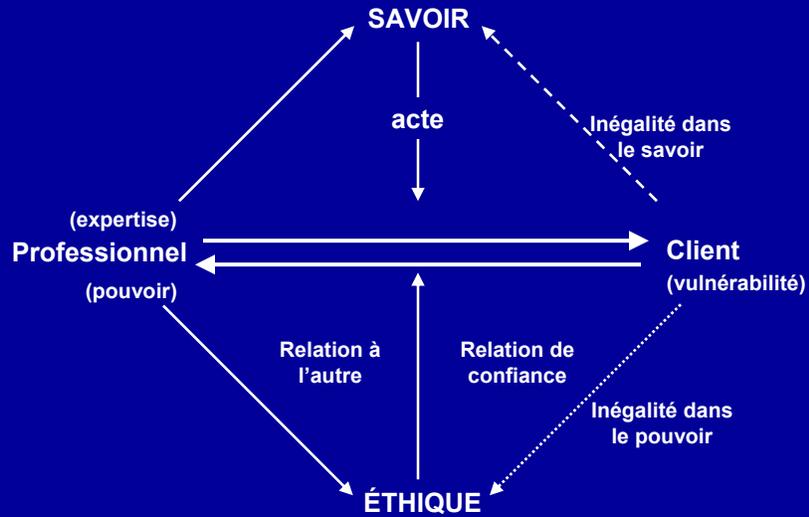


Schéma inspiré de Legault, 2002, 2003

AU-DELÀ DE LEUR RAISON D'ÊTRE... DIVERSES VISIONS SELON LES NORMATIVITÉS

Normativité administrative

Normativité techno-scientifique
et professionnelle

Normativité juridique

Normativité éthique

Spécificité

Finalité

Moyens

Risques et enjeux

NORMATIVITÉ ADMINISTRATIVE

SPÉCIFICITÉ : Poids des structures d'une organisation qui exerce une pression sur l'activité professionnelle et sur les décisions prises par les acteurs.

FINALITÉ : Efficacité de l'institution.

MOYENS : Établir des normes, des règles, des critères d'évaluations quantifiés et des procédures encadrant les diverses pratiques afin d'atteindre la finalité d'efficacité visée.

RISQUES ET ENJEUX : Les impératifs d'une bonne gestion et les mécanismes décisionnels sont considérés comme étant les seules normes et règles auxquelles soumettre les décisions. Critère unique de légitimation des décisions - Apparence d'un jugement neutre au plan des valeurs.

Principale source de référence : Bégin, 1995

NORMATIVITÉ TECHNO-SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNELLE

SPÉCIFICITÉ : Continuité entre savoirs et pratiques qui donne lieu à des normes : 1) guidant l'acquisition et l'élaboration des savoirs et 2) guidant l'utilisation des technologies disponibles.

FINALITÉ : Générale de toute normativité professionnelle : mettre au service du mieux-être du public une expertise particulière. De la techno-science médicale : Maîtrise des phénomènes de la vie sous 2 formes.

MOYENS : 1) Maîtrise générique passant par des savoirs (normes de la recherche), 2) Maîtrise particularisée passant par des savoir-faire (capacité d'intervention balisée par des critères de «bonne pratique» ou des normes cliniques).

RISQUES ET ENJEUX : Miser sur les seules compétences et normes techniques. Se protéger des incertitudes du jugement et prévoir avec efficacité les conséquences des pratiques. Concevoir les normes et les protocoles comme étant porteur d'exactitude et d'objectivité (idéal d'un savoir scientifique «objectif»).

NORMATIVITÉ JURIDIQUE

SPÉCIFICITÉ : Se pose socialement comme mode de régulation universel et comme instance ultime de règlements des conflits.
Arrière-plan normatif incontournable et face auquel personne n'a le loisir de se soustraire.

FINALITÉ : Régir les rapports des humains entre eux.

MOYENS : Instances décisionnelles (ex. : les tribunaux), pouvoir de contrainte, mécanisme de sanctions.

RISQUES ET ENJEUX : Souvent invoquée comme critère 1^{er} et seul cadre à l'intérieur duquel penser et débattre des situations problématiques.

Générale et détachée des caractéristiques particulières des contextes où entrent en conflits différents droits, normes et intérêts - elle s'avère souvent incapable de trancher de façon satisfaisante plusieurs enjeux et dilemmes que soulèvent les interventions en situation singulière.

La fixation institutionnelle des normes administratives, techno-scientifiques professionnelles et juridiques établit des attentes comportementales qui tendent à dégager les personnes à qui elles s'adressent de l'effort individuel de réflexion et d'évaluation requis lors de la résolution de conflits de valeurs, d'intérêts ou de droits.

Pourquoi, dans une situation donnée, privilégier la perspective d'une normativité plutôt que celle d'une autre normativité? Pourquoi affirmer la priorité d'une norme donnée plutôt qu'une autre?

Chercher à répondre à ces questions, c'est faire intervenir dans les délibérations la normativité éthique.

(Bégin, 1995)

NORMATIVITÉ ÉTHIQUE

SPÉCIFICITÉ : Espace réflexif et délibératif de la prise de décision en situation conflictuelle.

FINALITÉ : Prendre la meilleure décision et déterminer la meilleure solution possible à un dilemme vécu dans un contexte X.

MOYENS : Procède d'une mise à distance à l'égard des attentes et des pressions exercées sur le décideur.

Attitude réflexive et effort individuel à l'égard des valeurs, intérêts, droits et normes de natures diverses qui entrent en conflit dans une situation donnée.

RISQUES ET ENJEUX : La réduire à un catalogue de valeurs sans délibérer sur les valeurs en jeu. En son nom, lui faire jouer des rôles qu'elle ne joue pas ou lui faire dire des choses qu'elle ne dit pas.

DÉLIBÉRATION ÉTHIQUE – QUELQUES ASPECTS

- Inventorier les principaux éléments de la situation
- Formuler le dilemme en terme du choix entre l'action A et non A
- Identifier le principal conflit de valeurs dans la décision à prendre
- Préciser les modalités d'action en tenant compte de l'ordre de priorité des valeurs dans cette situation en considérant que :
 - ✓ La valeur principale est celle qui guide la décision
 - ✓ La valeur secondaire est celle qui guide les choix d'action

De là, il importe de considérer que la décision éthique invite à une hiérarchisation de valeurs en situation et non pas au rejet d'une valeur pour une autre...

ILLUSTRATION

Le directeur de santé publique vous convoque à titre de médecin chef de service de la protection de sa DRSP.

Dans les derniers mois, des cas de méningites à méningocoque se sont déclarés sur votre territoire. Le nombre est maintenant assez alarmant pour justifier, selon vous, qu'il y ait une campagne de vaccination des enfants au niveau de toutes les écoles primaires et secondaires de votre territoire.

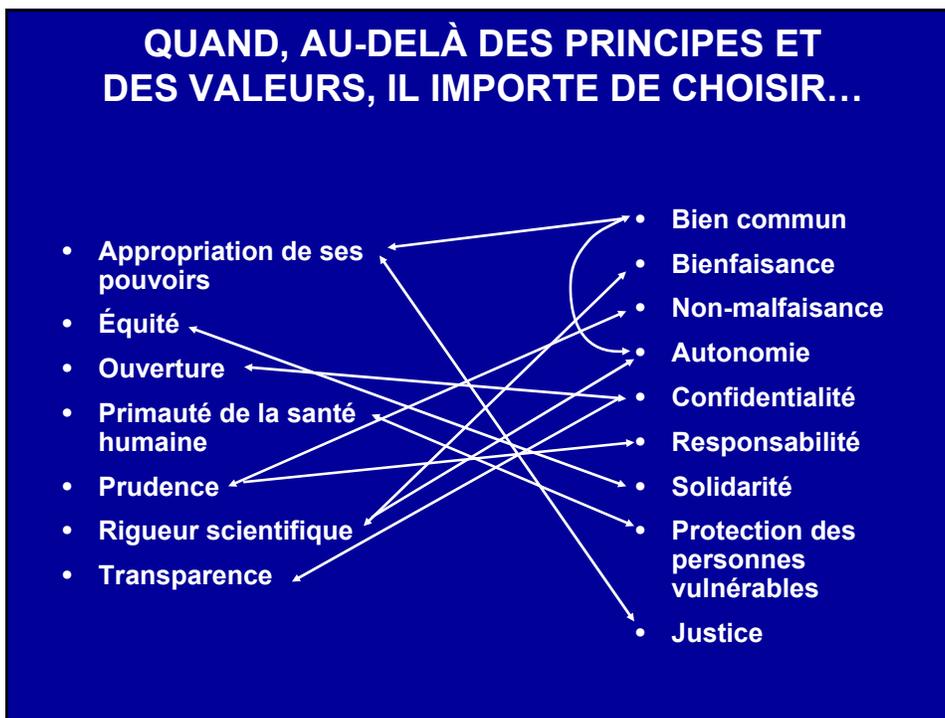
La mise en place des ressources nécessaires à cette campagne demande une intervention gouvernementale. La requête que vous avez adressée au ministère afin de procéder à cette campagne est refusée - certains spécialistes du ministère ne considèrent pas que le risque médical justifie d'engager des frais en procédant de la sorte. La population est alarmée et demande de l'information. Les médias font des pressions et questionnent les raisons pour lesquelles il n'y a pas d'intervention préventive massive.

Médicalement parlant, le directeur est d'accord avec votre requête puisqu'il y voit un impact notable pour la santé d'une population, impact auquel il est sensible considérant le programme national de santé publique. Néanmoins, il se questionne.

PRINCIPES DIRECTEURS	LIBELLÉS – LA GESTION DES RISQUES PAR LA SANTÉ PUBLIQUE DOIT :
Appropriation de ses pouvoirs	favoriser le renforcement de la capacité des individus et des collectivités à prendre des décisions éclairées et à agir quant aux risques qui les concernent.
Équité	garantir la juste répartition des bénéfices et des inconvénients des risques au sein des communautés.
Ouverture	permettre aux parties intéressées et touchées de participer au processus afin qu'elles puissent exprimer leur point de vue, faire connaître leurs perceptions et leurs préoccupations face à la situation, contribuer à la recherche de solutions et influencer les décisions de gestion.
Primauté de la protection de la santé humaine	accorder la priorité à la protection de la santé humaine.
Prudence	prôner la réduction et l'élimination des risques chaque fois qu'il est possible de le faire et l'adoption d'une attitude vigilante afin d'agir de manière à éviter tout risque inutile. Cette attitude s'exerce tant dans un contexte de relative certitude (prévention) que d'incertitude scientifique (précaution).
Rigueur scientifique	être basée sur les meilleures connaissances disponibles, doit reposer sur des avis scientifiques d'experts issus de toutes les disciplines pertinentes, doit considérer les points de vue minoritaires et les opinions provenant de diverses écoles de pensées, et doit suivre une démarche structurée et systématique.
Transparence	assurer un accès facile et le plus rapide possible à toute l'information critique et à toutes les explications pertinentes pour les parties intéressées et touchées, tout en respectant les exigences légales de confidentialité.

ÉQUITÉ :	<i>La gestion des risques par la santé publique doit garantir la juste répartition des bénéfices et des inconvénients des risques au sein des communautés.</i>
FINALITÉ :	Moteur de l'action (mission-vision- valeurs)
MOYEN :	Choix d'action pour réaliser la finalité visée
CONSÉQUENCE :	Effet résultant de la finalité visée et/ou du moyen mis en œuvre
Finalité, moyen ou conséquence?	PASSAGES RETENUS DANS LE TEXTE D'ACCOMPAGNEMENT
Conséquence	plus grande justice dans l'exposition aux facteurs de risque
Finalité	éviter de faire peser toujours aux mêmes les inconvénients ou les avantages
Moyen	distribution de la richesse collective
Moyen	juste accès aux ressources
Conséquence	équilibre entre interventions universelles et sélectives
Moyen	implique harmonisation provinciale
Moyen	implique réduction disparités régionales et interdisciplinaires dans la gestion des risques
Finalité	objectif d'éliminer les risques en étant justes, équitables
Conséquence	pas obligé de s'en tenir aux décisions passées
Moyen	éviter la discrimination
Moyen	possibilité de compenser financièrement

Document de travail soumis au groupe d'harmonisation des pratiques médicales par J. Patenaude (2004)



DÉLIBÉRATION ÉTHIQUE – AUTRES ASPECTS

Délibérer sur les fins

- Examen de la situation et évaluation des conséquences
- Clarification des valeurs en jeu et identification du principal conflit de valeurs

Délibérer sur les moyens

- Prise de décision et choix des modalités d'action selon l'ordre de priorité des valeurs
- Ouverture du dialogue avec les parties impliquées

Source : Legault, 1999

L'éthique est donc à la fois :

- un questionnement et une réflexion sur sa pratique,
- une façon de voir les relations interpersonnelles,
- une façon de rechercher l'harmonisation du vivre ensemble en s'attardant, entre autres, à réduire les rapports de force ou de pouvoir,
- une façon de reconnaître que, en tant que «JE», je peux difficilement prétendre me vivre, me développer et m'actualiser hors de tous «NOUS».

PERSPECTIVE ÉTHIQUE

Ce fondement de l'authenticité rappelle que...
c'est en *contexte* que :

- les relations se vivent et que les décisions se prennent;
- les finalités s'élaborent et se concrétisent;
- l'on a accès au sens d'une décision, d'un choix ou d'une action;
- les actions peuvent avoir des conséquences sur soi, sur l'autre et sur l'environnement;
- l'on peut identifier ce qui est en jeu (l'enjeu) dans une situation particulière;
- l'on peut considérer l'étendue des possibles pour chaque situation singulière et, de là,
- l'on peut évaluer des solutions réalistement envisageables.



PERSPECTIVE ÉTHIQUE

